



Signature compromis achat fonds de commerce

Par Nala

Bonjour,

J'aurais aimé savoir si il est possible lorsque étant toujours employé et sans avoir demandé encore le chômage, de signer une promesse d'achat de fonds de commerce professionnel et être sûr après de pouvoir bien percevoir les indemnités chômage pendant 2 ans en réalisant une rupture conventionnel et/ou rupture abandon de poste ? Ou faut il déjà être inscrit à pôle emploi avant de signer une promesse d'achat ?

Merci par avance de votre aide.

Bien cordialement,